

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-**6/01**

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : PELABERE Michèle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Aide à l'édition pour des communes et établissements publics de coopération intercommunale : proposition d'attribution.

Pour favoriser la connaissance du patrimoine départemental, le Département soutient les associations, les communes et établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) présentant des projets de publications originales concernant l'histoire locale. Un projet présenté par la commune d'Ury peut bénéficier d'une aide à ce titre.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

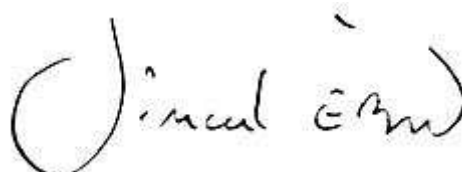
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer une subvention à la commune d'Ury pour un montant total de 600 euros prélevé sur l'enveloppe 2011 de l'action "Valorisation du patrimoine" sur l'opération "Aide à l'édition aux communes".

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ